

Idées reçues sur les **bidonvilles** en France

Jean-Baptiste Daubeuf
Hervé Marchal
Thibaut Besozzi

Issues de la tradition ou de l'air du temps, mêlant souvent vrai et faux, les idées reçues sont dans toutes les têtes. Les auteurs les prennent pour point de départ et apportent ici un éclairage distancié et approfondi sur ce que l'on sait ou croit savoir.

Hervé Marchal

Maître de conférences, habilité à diriger des recherches à l'université de Lorraine, il mène au sein du Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S) des recherches sur la ville, l'identité du citadin, l'étalement urbain et les processus de ségrégation socio-territoriale.

Du même auteur

- *Un sociologue au volant*, Téraèdre, 2014.
- *Les Lieux des banlieues*, Le Cavalier Bleu, 2012 (avec Jean-Marc Stébé).
- *L'Identité en question*, Ellipses, 2012.
- *La Diversité : impératif ou idéal ?*, Ellipses, 2010.
- *Mythologie des cités ghettos*, Le Cavalier Bleu, 2009 (avec Jean-Marc Stébé).
- *Le Petit Monde des gardiens-concierges*, L'Harmattan, 2006.
- *Idées reçues sur le logement social*, Le Cavalier Bleu, 2016 (avec Jean-Marc Stébé et Marc Bertier).

Jean-Baptiste Daubeuf

Doctorant au sein du Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S), il a mené pendant 18 mois un travail ethnographique dans un bidonville de l'est de la France. Sa thèse de doctorat porte sur les questions de l'identité, de l'exclusion, l'économie de la pauvreté et les processus d'individualisation.

Thibaut Besozzi

Docteur en sociologie et chercheur associé au Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S), ses recherches ethnographiques portent sur les modalités d'appropriation de l'espace urbain, la marginalité urbaine et sur les formes de sociabilité.

BIDONVILLE – Le terme « bidonville » apparaît dans le Maghreb des années 1920. C'est plus précisément à Casablanca, dans le campement de Gadoueville, qu'il aurait été forgé pour désigner les baraques construites par les migrants ruraux à partir de planches de bois et de bidons industriels. Sa signification s'étend dans les années 1930 pour désigner l'ensemble des cabanes que l'on rencontre dans les aires urbaines d'Afrique du Nord.

Le mot de bidonville va connaître une extension de ses usages pour désigner peu à peu l'ensemble des formes d'habitat caractérisées par des problèmes économiques, institutionnels, sociaux et sanitaires. À l'international, ses équivalents terminologiques sont extrêmement variés : on parle de *slum* en Inde, de *favelas* au Brésil, de *townships* en Afrique du Sud, etc. Tous possèdent une connotation péjorative, renvoyant au caractère stigmatisant, déshérité et délétère de cette forme d'habitat. Son apparition en France métropolitaine remonte à l'après-guerre. Le terme se différencie de celui de « zone », davantage associé à l'univers du logement social, et va désigner essentiellement l'habitat de fortune des immigrants ibériques, maghrébins et yougoslaves. La loi Debré de 1964 va entériner l'existence du terme à travers le texte dit « de suppression des bidonvilles ». Dans la situation contemporaine, on lui préfère parfois le terme de campement.

Introduction	9
---------------------	---

État des lieux

« Les bidonvilles sont un phénomène récent. »	15
« Les bidonvilles sont toujours installés en marge de la ville. »	21
« Les bidonvilles, c'est la faute de l'État ! »	27
« Les bidonvilles sont surpeuplés. »	33

Qui y vit ?

« Dans les bidonvilles, il n'y a que des migrants. »	41
« Dans les bidonvilles, il n'y a que des Roms. »	47
« Le bidonville est un monde d'hommes. »	53
« Dans les bidonvilles, il n'y a que des "cas-sociaux" ! »	59

Comment on y vit ?

« Les bidonvilles sont sales. »	67
« Les bidonvilles sont un espace de non-droit. »	73
« Les enfants des bidonvilles ne vont jamais à l'école. »	79
« On ne fait rien dans les bidonvilles. »	85

En sortir ?

« Les bidonvilles sont dangereux. »	93
« Les habitants des bidonvilles ne veulent pas s'intégrer. »	99
« On ne sort jamais des bidonvilles. »	105
« Évacuer les bidonvilles, c'est la seule solution ! »	111

Conclusion	117
-------------------	-----

Annexes

<i>Pour aller plus loin</i>	123
<i>La DIHAL</i>	125

« Les bidonvilles sont un phénomène récent. »

Ces images lépreuses de bidonvilles ne sont pas la suite de celles que vous avez vues tout à l'heure à Hong-Kong. Pour les filmer, nous ne sommes pas allés dans quelques banlieues de Marrakech ou d'Alger, mais à trois kilomètres à vol d'oiseau de l'Arc de Triomphe de l'Étoile, à Gennevilliers. Dans quelques jours, les bulldozers vont raser cette capitale de la misère où trois mille Nord-Africains, Algériens pour la plupart, vivent dans des conditions que la vérité des images se dispense de commenter.

Propos tenus lors de l'émission télévisée *Cinq colonnes à la une*
diffusée le 4 mars 1960

La question sociale relative aux bidonvilles et à leur résorption est loin d'être une nouveauté. C'est au sortir de la Seconde Guerre mondiale que cette question commence à se poser dans un contexte où la France connaît alors une crise du logement affectant l'ensemble du territoire national. Les scandales médiatiques liés au mal-logement se succèdent et trouveront leur expression la plus forte avec l'appel de l'abbé Pierre sur les ondes de Radio Luxembourg lors de ce fameux « hiver 1954 ».

Dès le début des années 1950, force est de constater que le terme « bidonville » se banalise dans l'espace administratif et politique français. Pour preuve, en 1951, une députée communiste de la Seine, Madeleine Braun, interpelle à ce sujet le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme lors d'une séance à l'Assemblée nationale. Elle dénonce plus précisément

l'inaction du gouvernement en la matière et dit avoir vu « un “bidon-ville” à nos portes face aux moulins de Pantin, près des réservoirs de la Shell, sur le terrain vague au bord du canal de l'Ourcq » (Assemblée nationale, *Journal Officiel du 13 avril 1951*, p. 3 258). Le terme apparaît aussi progressivement dans la presse. Un article de *France Soir* (du 29 octobre 1957) titre : « Une ceinture de bidonvilles entoure Paris ». À la télévision, c'est l'émission *Cinq colonnes à la une* qui montrera pour la première fois en mars 1960 les baraques de la banlieue parisienne dans un reportage de Jean-Claude Bergeret intitulé « Gennevilliers bidonville ». Ces images marquent les esprits, d'autant plus qu'elles sont commentées par la presse nationale les jours suivants. L'opinion publique française découvre alors les chiffres sur la réalité des bidonvilles. En 1965, on comptabilise officiellement 75 346 personnes vivant dans des baraques de fortune, dont 46 827 en Île-de-France.

L'émotion que suscite la médiatisation des conditions de vie très précaires dans les bidonvilles n'est toutefois pas une spécificité de l'après-guerre. Elle s'inscrit, d'une certaine façon, dans la lutte des hygiénistes contre l'habitat insalubre dont les origines remontent au XIX^e siècle. Les premières enquêtes sociales, notamment celles menées par Louis René Villermé en 1829, mettent en garde contre l'insalubrité de certains quartiers de Paris. En effet, la capitale connaît de multiples épidémies de choléra à partir des années 1830, épidémies qui toucheront aussi bien les classes aisées que les plus pauvres. Cette situation conduit les pouvoirs publics à prendre en considération la dimension sanitaire dans les premières politiques d'amélioration de l'habitat. C'est ainsi que la loi Melun relative à l'assainissement des logements insalubres est votée en 1850. Il est alors question de détruire massivement les

« îlots insalubres » considérés comme la cause de la propagation des maladies. Mais au-delà du seul cas français, des observateurs vont mettre en évidence, partout en Europe, le quotidien délétère des couches sociales les plus populaires, à commencer par celles vivant dans l'Angleterre industrielle du XIX^e siècle. Par exemple, les conditions de vie au sein des quartiers les plus délabrés de Manchester, marquées par la promiscuité et l'omniprésence des excréments, feront dire à Friedrich Engels combien l'habitat des prolétaires représente « une matérialisation symbolique de leur condition sociale, de leur place dans la société » (*La Situation de la classe laborieuse en Angleterre*, 1845).

La question de l'habitat devient particulièrement sensible dans le Paris du début du XX^e siècle. Très tôt, le nombre de constructions n'arrive plus à compenser l'arrivée massive de travailleurs venus de province et de l'étranger. De nouveaux types d'habitats apparaissent comme les hôtels garnis ou les taudis dans lesquels viennent s'entasser les nouveaux arrivants. C'est à cette époque que commence l'extension massive du logement neuf en banlieue. Mais à côté des nouvelles constructions, les cabanes en planches et en briques se développent – on ne parle pas encore de bidonvilles. Un territoire va en accueillir plus que d'autres : on veut parler ici des fortifications de l'enceinte Thiers achevées en 1844 et déclassées de leur statut militaire en 1919 suite aux évolutions techniques ayant rendu caduques un tel système défensif. C'est alors toute une friche de 250 mètres de largeur autour de Paris, interdite à la construction, qui va incarner sans conteste le lieu le plus emblématique de l'urbanisation informelle à partir de la Belle Époque et jusqu'aux années 1930. Les populations les plus démunies y trouvent un espace pour édifier leur habitat de fortune. Jusqu'à 30 000 personnes vivront dans ce qui sera rapidement

nommé « la zone ». Les occupants seront progressivement relogés pour la plupart dans des Habitations à bon marché (HBM) – les ancêtres du logement social actuel – construites parfois à l'emplacement même de leurs anciennes baraques. La fin de « la zone » n'advient véritablement qu'en 1973 avec la construction du boulevard périphérique.

C'est au milieu des années 1950 que la lutte contre l'insalubrité intègre celle relative à la résorption des bidonvilles à proprement parler. L'appel de l'abbé Pierre va donner un écho sans précédent à la question de l'habitat insalubre et précaire, de sorte que le logement devient l'une des priorités nationales. Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme estime en 1953 qu'il existe 650 000 taudis et autres bidonvilles à détruire. Jusqu'ici, la reconstruction avait plutôt laissé de côté l'amélioration de l'habitat : l'enjeu prioritaire était en effet de trouver un toit pour tous les Français. Mais des événements tragiques, tels que l'incendie meurtrier dans le bidonville rue de la Garenne à Nanterre, vont mettre en lumière l'urgence humanitaire au sein des baraquements de fortune. En 1955, le maire de la ville intervient au niveau départemental pour y dénoncer des conditions de vie insupportables. À partir de cette époque, la résorption des bidonvilles est inscrite régulièrement à l'agenda politique.

En 1960, alors que les médias s'emparent du sujet, on l'a vu, le gouvernement gaulliste annonce que « d'ici deux ans les "bidonvilles" de France auront disparu » (*Paris Presse*, le 19 mars 1960). La loi Debré adoptée le 14 décembre 1964 cherche à lutter contre la « honte de nos cités » en « tendant à faciliter [...] l'expropriation des terrains sur lesquels sont édifiés des locaux d'habitations insalubres ou irrécupérables, communément appelés "bidonvilles" ». La loi facilite

Les bidonvilles en outre-mer : une histoire sans discontinuités

Les départements d'outre-mer sont très souvent absents des débats sur la résorption des bidonvilles. L'île de La Réunion a pourtant occupé une place centrale dans la création de la loi de 1964 sur l'éradication des bidonvilles – loi impulsée par Michel Debré. Après sa démission en 1962 au poste de Premier ministre du gouvernement de Charles de Gaulle, Michel Debré mène en effet campagne dans la circonscription de La Réunion. Les archives témoignent d'une vive inquiétude de l'ancien Premier ministre concernant les conditions d'habitat sur l'île, notamment eu égard à la question des bidonvilles. Il faut dire qu'à l'époque la situation était loin d'être idyllique. En 1966, on dénombrait dans les départements d'outre-mer pas moins de 70 000 habitants en bidonvilles, soit le même nombre qu'à Paris et en province.

Si le phénomène des bidonvilles connaît une accalmie en métropole entre 1974 et 1989 suite à des opérations radicales voulues par le politique, les départements d'outre-mer ne connaîtront pas, quant à eux, les grandes résorptions mises en place en Île-de-France. Aujourd'hui, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) procède à un recensement spécifique dans les Départements et Territoires d'outre-mer (DOM-TOM) concernant « l'habitat mou », regroupant l'habitat de fortune, les cases traditionnelles et les habitations en bois. En 2012, on compte 6 % d'« habitat mou » en Martinique, 9,68 % en Guadeloupe, 26,15 % en Guyane, 43,35 % à Mayotte et 13,11 % à La Réunion. Estimée officiellement à 98 115, la population d'outre-mer vivant en « habitat mou », ce qui est une façon euphémisée de parler des bidonvilles hors-métropole, représente cinq fois celle de la métropole (voir sur ce point : *Rénovation urbaine et habitat indigne dans les DOM*, Conseil général de l'environnement et du développement durable, 2012).

et accélère les expropriations dans le but de simplifier la construction de logements neufs. Quant à la loi Nungesser de 1966, elle fournit des compléments à la loi Debré en cadrant la méthodologie à adopter pour délimiter les terrains à exproprier. Mais si les lois Debré et Nungesser apportent un nouvel éclairage politique et médiatique sur la question des bidonvilles, il reste qu'elles n'auront qu'un impact limité. Les procédures se montrent effectivement trop lourdes si bien que les arrangements à l'amiable restent privilégiés par les acteurs présents sur le terrain. Dans ce contexte, il n'y a rien d'étonnant à ce que la question revienne sur le devant de la scène au début des années 1970. Après la mort de cinq travailleurs africains, en 1971, au sein du bidonville d'Aubervilliers, le gouvernement s'empare du sujet et compte bien mettre un terme au problème du logement informel et insalubre. Le dernier grand bidonville de France, tout du moins si l'on s'en tient à la situation en métropole, sera détruit à Nice en 1976. Il signe la fin d'une période, quand bien même dès le début des années 1990, on voit réapparaître dans notre pays des bidonvilles en Île-de-France, mais aussi en province. C'est dire si l'idée selon laquelle les bidonvilles sont un phénomène récent est à n'en pas douter une idée reçue qui revient à oublier la réalité des années 1960-1970.